

Rapport de la Présidente

Commission permanente du
vendredi 13 septembre 2019

7^{ème} Commission

N° CP-2019-8-7-2

Service instructeur

DECS - service appuis et ressources

Service consulté

Service de la coordination de l'action culturelle et
des publics

PLAN PATRIMOINE 68 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AU TITRE DE 2019

Résumé : Le présent rapport propose, au titre du Plan Patrimoine 68, d'attribuer et d'autoriser le versement de subventions d'investissement pour un montant de 2 297 534 €.

Après la tenue des commissions territoriales, ces dossiers ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission de la Culture et du Patrimoine réunie le 28 juin 2019.

Les Commissions Territoriales de sélection des projets se sont réunies les 23, 28 mai et 4 juin 2019 et ont proposé les interventions suivantes :

Sur 37 projets déposés au titre de cette politique :

- 34 dossiers ont été retenus,
- 1 dossier a été réorienté vers le FST (Site du Grand Canon à Zillisheim),
- 2 dossiers de la rubrique « Maisons alsaciennes anciennes » ont été rejetés (les travaux ne correspondant pas au règlement du PP68).

Les 37 dossiers se répartissent ainsi :

- 12 dans le cadre des Sites Remarquables,
- 12 dans le cadre du Patrimoine de Territoire,
- 12 dans le cadre des Maisons alsaciennes anciennes,
- 1 dans le cadre des Châteaux Forts.

La Commission de la Culture et du Patrimoine a examiné ces demandes lors de sa réunion du 28 juin dernier. Dans une logique d'équité et d'harmonisation, elle a proposé de retenir le taux maximum, à l'instar de tous les autres dossiers, en faveur de la Ville de Rixheim pour la Commanderie, à savoir 20 % (au lieu de 13 %) soit une subvention de 600 000 € (au lieu de 400 000 €).

Les propositions d'intervention pour un montant global de **2 297 534 €** sont récapitulées dans le tableau joint en annexe 1 au présent rapport.

Synthèse financière par Territoire

Territoire de Vie	Enveloppe de crédits	Nombre de dossiers soutenus	Subventions proposées par la Commission Culture et patrimoine	Montant de l'enveloppe disponible
Thur/Doller	2 415 600 €	17	729 836 € (30,2 %)	1 685 764 €
Région Mulhousienne	1 933 000 €	6	934 767 € (48,4 %)	998 233 €
Région Colmarienne	2 767 500 €	10	615 484 € (22,3 %)	2 152 016 €
Sundgau Trois Pays	1 883 900 €	4	17 447 € (0,9 %)	1 866 453 €
TOTAUX	9 000 000 €	37	2 297 534 € (25,6 %)	6 702 466 €

Synthèse financière par politique

Politique	Nombre de dossiers	Subventions proposées
Sites Remarquables	12	2 152 459 €
Patrimoine de Territoire	12	81 456 €
Maisons Alsaciennes	12	56 276 €
Châteaux Forts	1	7 343 €
TOTAUX	37	2 297 534 €

-0-0-0-0-0-0-

En conclusion, il est proposé :

- 1) d'attribuer et d'autoriser le versement des subventions d'investissement au titre du Plan Patrimoine 68 pour un montant total de **2 297 534 €**, selon les conditions et modalités précisées dans l'annexe 1 au présent rapport,

Conformément au règlement financier départemental, ces subventions seront versées en une seule fois pour les montants inférieurs à 100 000 €, en deux fois pour les montants supérieurs à 100 000 €, et en trois fois pour les montants supérieurs à 500 000 €, à l'exception du Conseil de Fabrique de Niederentzen dont la subvention sera mandatée en deux fois (par dérogation au règlement financier dans le cadre du vote de la DM2 2019 afin de lui éviter la souscription d'un prêt relais).

Ces montants seront prélevés sur les crédits inscrits au budget départemental 2019 sur le programme D211 imputation 204 - 312 - 204141-204142 - 204181 - 204182 - 20421 - 20422 - 22723 - 014.

- 2) de réorienter un dossier vers le FST (Site du Grand Canon à Zillisheim) et de rejeter 2 dossiers « maisons alsaciennes anciennes » (les travaux ne correspondent pas au règlement du PP68).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT